

N° 69

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

Annexe au procès-verbal de la séance du 17 novembre 1986

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1987, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TOME IX

COMMERCE EXTÉRIEUR

Par M. Marcel DAUNAY,

Sénateur

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean-François-Poncet, président ; Richard Pouille, Marcel Daunay, Robert Laucournet, Jacques Valade, vice-présidents ; Serge Mathieu, René Tréguet, Francisque Collomb, Louis Minetti, secrétaires ; MM. François Abadie, Maurice Arreckx, Henri Bangou, Bernard Barbier, Jacques Bellanger, Georges Berchet, Roland Bernard, André Bohl, Marcel Bony, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Louis Caiveau, Robert Calmejane, Paul Caron, Louis de Catuelan, Joseph Caupert, William Chervy, Auguste Chupin, Jean Colin, Marcel Costes, Roland Courteau, Désiré Debavelaere, Lucien Delmas, Rodolphe Désiré, Georges Dessaigne, Pierre Dumas, André Duroméa, Jean Faure, Philippe François, Roland Grimaldi, Rémi Herment, Jean Huchon, Bernard-Charles Hugo, André Jarrot, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Lacour, Gérard Larcher, Marc Lauriol, Guy de La Verpillière, Yves Le Cozannet, Bernard Legrand, Charles-Edmond Lenglet, Maurice Lombard, Paul Malassagne, Louis Mercier, Georges Mouly, Jacques Moutet, Henri Olivier, Albert Pez, Daniel Percheron, Jean Peyraffite, Alain Pluchet, André Pourny, Claude Prouvoeur, Jean Puech, Henri de Raincourt, Jean-Marie Rausch, Michel Rigou, Jean Roger, Josselin de Rohan, André Rouvière, Jean Simonin, Michel Sordel, Raymond Soucaret, Michel Souplet, Fernand Tardy, René Travert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (8^e législ.) : 363 et annexes, 395 (annexe n° 16), 397 (tome IX), 400 (tome V) et T.A. 43
Sénat : 66 et 67 (annexe n° 12) (1986-1987)

Lois de finances - Commerce extérieur

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	5
 PREMIERE PARTIE 	
L'EVOLUTION RECENTE DU COMMERCE EXTERIEUR DE LA FRANCE	7
 I. LA SITUATION DU COMMERCE EXTERIEUR FRANCAIS	 7
 A. LE CONTEXTE : L'EVOLUTION DU COMMERCE MONDIAL ET DE LA CONJONCTURE INTERNATIONALE ...	 7
 B. L'EVOLUTION DE LA BALANCE COMMERCIALE DE LA FRANCE EN 1985 ET AU PREMIER SEMESTRE 1986.....	 9
1) Des résultats décevants en 1985.....	9
a) <i>des résultats décevants</i>	9
b) <i>l'évolution de la part prise par la France dans les échanges internationaux</i>	9
c) <i>l'évolution sectorielle des échanges commerciaux ...</i>	11
d) <i>la ventilation géographique.....</i>	12
2) Une déception confirmée au premier semestre 1986	14
 C. LES TENDANCES DE FOND.....	 15
1) L'excédent agro-alimentaire : un « miracle » fragile?...	15
a) <i>la remarquable évolution des échanges agricoles et agro-alimentaires</i>	15
b) <i>la politique agricole commune et l'avenir des exportations agricoles françaises</i>	16

2) La baisse de la compétitivité industrielle française.....	18
<i>a) la mise en évidence de la dégradation de la compétitivité de l'industrie française.....</i>	18
<i>b) les explications possibles.....</i>	19

DEUXIEME PARTIE :

LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR ET L'EVOLUTION DES CREDITS BUDGETAIRES.....	23
---	-----------

I. LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR.....	23
---	-----------

1) Faciliter l'activité exportatrice	23
--	----

2) Faciliter les implantations à l'étranger.....	24
--	----

3) L'adaptation du soutien des exportations à l'évolution de la situation économique mondiale.....	24
--	----

II. L'EVOLUTION DES CREDITS	25
--	-----------

A. LE SERVICE DE L'EXPANSION ECONOMIQUE A L'ETRANGER (S.E.E.)	25
--	-----------

B. LES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES DE PROMOTION DU COMMERCE EXTERIEUR.....	26
--	-----------

1) Le Centre français du commerce extérieur (C.F.C.E.)...	26
---	----

2) Le Comité français des manifestations économiques à l'étranger (C.F.M.E.).....	27
---	----

3) L'Agence pour la coopération technique, industrielle et économique (A.C.T.I.M.).....	27
---	----

4) La suppression de l'Ecole nationale d'exportation	27
--	----

C. LES AIDES BUDGETAIRES A L'EXPORTATION	28
1) Le nouveau dispositif de provision pour les implantations commerciales à l'étranger.....	28
2) L'évolution des dotations budgétaires d'aide aux exportations.....	29
a) la garantie du risque économique.....	29
b) les aides au financement	29
c) la couverture des risques à l'importation.....	30
C. LES PRETS PUBLICS A L'EXPORTATION.....	31
1) Les prêts à des Etats étrangers en vue de faciliter l'achat de biens d'équipements.....	31
2) La consolidation des dettes commerciales des pays étrangers.....	31

Mesdames, Messieurs,

L'année 1985 avait déjà, après deux ans de relative embellie, renoué la série des « mauvaises années » pour le commerce extérieur.

Le premier semestre de 1986 confirme la fragilité de nos positions et met en évidence le manque de compétitivité de l'industrie française.

Le solde de nos échanges commerciaux, jouant une fois de plus son rôle de révélateur des forces et des faiblesses de l'économie nationale, apporte la démonstration que la politique économique menée ces dernières années a nettement affaibli notre appareil productif.

Le parti pris par le gouvernement d'agir sur l'environnement des entreprises et d'alléger leurs charges et les contraintes qui pèsent sur elles constitue donc sans doute, en soi, la plus efficace des aides à l'exportation.

Dans ce contexte, la politique du commerce extérieur qui vient d'être mise en oeuvre, et qui est délibérément axée sur l'aide aux implantations commerciales à l'étranger, sur le soutien concret et quotidien de l'effort d'exportation des entreprises -et en particulier des petites et moyennes entreprises, sur une meilleure répartition géographique de nos échanges, devrait favoriser le retour au dynamisme commercial de l'ensemble de l'économie et donc le redressement durable de la balance commerciale.

Après avoir exposé les principaux traits de l'évolution de nos échanges et les tendances qu'elle révèle, votre rapporteur pour avis analysera les orientations de la politique de soutien du commerce extérieur et les actions prévues pour 1987.

PREMIERE PARTIE :

L'EVOLUTION RECENTE DU COMMERCE EXTERIEUR DE LA FRANCE

Dans un contexte marqué par la faible croissance du commerce extérieur et la baisse simultanée du dollar, des prix du pétrole et des taux d'intérêt, l'analyse des échanges commerciaux de la France met en évidence la dégradation du solde industriel et de la compétitivité de l'industrie nationale.

I. LA SITUATION DU COMMERCE EXTERIEUR FRANCAIS

A. LE CONTEXTE : L'EVOLUTION DU COMMERCE MONDIAL ET DE LA CONJONCTURE INTERNATIONALE

1) Evolution générale du commerce mondial en 1985

EVOLUTION EN VOLUME DU COMMERCE MONDIAL

(en pourcentage)

Exportations	1963/73	1973/79	1979/84	1983	1984	1985
Tous produits	9	4	2	3	9	3
Produits agricoles	4	3	3	1	4	-2,5
Produits minéraux	7,5	1	-4	-1	3	-3
Produits manufacturés	11,5	5,5	4,5	5	12	5

En 1985, la croissance en volume du commerce international a été de 3%, ce qui correspond, après la reprise importante de 1984, à un retour au rythme moyen des dix dernières années. Cet accroissement, dont les pays industrialisés demeurent le principal moteur, résulte essentiellement du développement des échanges de produits manufacturés, tandis que les échanges agricoles ont tendance à se contracter, et que les échanges de produits minéraux continuent de manifester une tendance à la baisse.

2) L'évolution prévue en 1986 et 1987

Les prévisions disponibles portent sur un rythme de croissance en volume de 3 à 4% par an pour les années 1986 et 1987.

Ces prévisions intègrent les effets escomptés de la baisse des taux d'intérêts, du cours du dollar et des prix de l'énergie :

- la baisse des taux d'intérêt devrait réduire la charge des pays endettés et avoir un effet positif sur l'investissement,

- la baisse du dollar freinera les exportations des pays industrialisés et diminuera les recettes à l'exportation des pays en voie de développement - mais elle réduira en revanche la charge des pays endettés,

- la baisse du dollar augmente dans un premier temps le déficit de la balance courante des Etats-Unis, qui pourrait atteindre 130 milliards de dollars en 1986. Les excédents japonais et allemands devraient corrélativement connaître un maximum en 1986 (respectivement 26 milliards de dollars et 81,2 milliards de dollars), mais se réduire en 1987, la baisse du dollar ouvrant une perspective de redressement à moyen terme de la balance américaine,

- la baisse du prix du pétrole, amplifiée par la baisse du dollar, se traduit en 1986 par un transfert de ressources équivalent à 0,9 point de P.I.B. au profit des pays de l'O.C.D.E. : la facture pétrolière des pays industrialisés devrait retrouver en 1987 un niveau comparable à celui qu'elle représentait avant le premier choc pétrolier (0,9% du P.I.B., en moyenne). La réduction du prix relatif de l'énergie est favorable à la baisse de l'inflation et à la croissance dans les pays industrialisés, mais cet effet de relance sera compensé par le freinage des importations des pays producteurs de pétrole et la baisse de l'investissement pétrolier.

B. L'EVOLUTION DE LA BALANCE COMMERCIALE DE LA FRANCE EN 1985 ET AU PREMIER SEMESTRE 1986.

1) Des résultats décevants en 1985

a) Des résultats décevants

Le redressement du commerce extérieur constaté en 1983 et 1984 après l'effondrement de 1983 s'est interrompu en 1985 et le solde de la balance commerciale a accusé une nouvelle dégradation (-6 milliards de francs par rapport à 1984), la croissance des importations (+ 7,1%) ayant excédé celle des exportations (+ 6%) :

EVOLUTION DE LA BALANCE COMMERCIALE FRANÇAISE

Résultats annuels FAB-FAB

(En milliards de francs)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Imports	547,6	626,7	725,4	771,6	874,8	936,7
Exports	489,8	575,8	632,2	722,7	850,1	906,0
Solde	- 57,8	- 50,9	- 93,2	- 48,9	- 24,7	- 30,7
TC %*	89,4	91,9	87,1	93,7	97,2	96,7

(* taux de couverture en pourcentage)

Cette évolution est la conséquence d'un repli important de l'excédent industriel (14,4 milliards de francs), insuffisamment compensé par le résultat « record » des échanges agro-alimentaires et la réduction de la facture énergétique.

b) L'évolution de la part prise par la France dans les échanges internationaux

Les mauvais résultats de 1985 accentuent certaines évolutions négatives de la participation de la France au commerce mondial :

- en dépit de l'augmentation croissante de la part de la production nationale allant à l'exportation (tableau I),

- la pénétration du marché français par les produits étrangers augmente à un rythme soutenu (tableau II),

- et les parts de marché détenues par la France s'effritent, comme le montre l'évolution de la part de la France dans les exportations de produits manufacturés des principaux pays de l'O.C.D.E. (tableau III).

TABLEAU I : L'EFFORT FRANÇAIS À L'EXPORTATION

(en % de la production)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Produits agricoles	15,8	17,7	15,8	19,0	18,7	21,7
I.A.A. (Industries agricoles et alimentaires)	13,9	14,6	14,1	14,4	15,3	15,4
Biens intermédiaires	31,2	33,4	33,4	35,4	37,7	38,8
Équipement professionnel	45,4	48,8	47,8	49,4	52,1	51,2
Équipement ménager	24,1	25,3	23,7	26,1	28,8	29,5
Automobile,						
Transports terrestres	42,4	44,0	40,4	39,9	42,8	44,3
Biens de consommation	22,1	23,0	21,9	23,0	24,5	24,6

TABLEAU II : TAUX DE PÉNÉTRATION DU MARCHÉ FRANÇAIS PAR LES PRODUITS ÉTRANGERS

(en pourcentage)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Produits agricoles	14,2	14,5	14,3	15,2	15,8	16,1
I.A.A. (Industries agricoles et alimentaires)	11,5	11,7	11,7	12,2	12,8	12,7
Biens intermédiaires	28,0	28,3	29,1	29,6	31,6	32,5
Équipement professionnel	33,2	35,6	37,4	38,1	40,7	41,3
Équipement ménager	44,2	50,1	52,5	53,0	55,8	57,1
Automobile,						
Transports terrestres	26,9	29,9	32,1	32,5	34,0	35,4
Biens de consommation	21,9	22,4	23,3	23,7	24,9	25,6

**TABEAU III : PART RELATIVE DES HUIT PRINCIPAUX PAYS INDUSTRIELS
DANS LES EXPORTATIONS DE PRODUITS MANUFACTURES**

(en pourcentage)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985
France	11,1	10,1	9,9	9,8	9,4	9,4
RFA	22,4	20,6	22,0	21,4	20,1	20,7
Etats-Unis	19,8	21,6	20,6	19,8	20,2	19,6
Japon	16,5	19,6	19,0	20,3	22,0	21,6
Italie	8,7	8,4	8,7	8,9	8,5	8,6
Royaume-Uni	11,6	9,7	9,5	8,9	8,5	8,8
Pays-Bas	5,1	4,7	4,7	4,8	4,5	4,5
Canada	4,7	5,3	5,6	6,2	6,9	6,7
Ensemble	100	100	100	100	100	100

(Source OCDE)

c) L'évolution sectorielle des échanges commerciaux

L'année 1985 se caractérise par un nouveau solde record du secteur agro-alimentaire, une « rechute » de l'excédent industriel après la nette amélioration de 1984, et une légère réduction du déficit énergétique, résultant d'une baisse conjuguée des volumes importés et du prix de l'énergie.

**ÉVOLUTION SECTORIELLE DES ÉCHANGES COMMERCIAUX
1981-1985**

	1981	1982	1983	1984	1985
	Soldes CAF-FAB en milliards F.				
Produits agro-alimentaires	+ 21,1	+ 14,7	+ 21,5	+ 25,4	+ 30,8
Produits énergétiques	-161,6	-177,9	-168,7	-187,0	-180,6
Produits industriels (*)	+ 54,5	+ 29,2	+ 59,6	+ 96,7	+ 82,3
Divers	+ 2,3	+ 2,6	+ 4,0	+ 5,8	+ 6,1
TOTAL	- 83,6	-131,4	- 83,6	- 59,0	- 61,5
	Taux de couverture %				
Produits agro-alimentaires	127,2	116,1	121,0	121,9	125,7
Produits énergétiques	13,5	11,8	13,4	13,5	15,5
Produits industriels (*)	113,9	106,2	111,8	116,8	113,1
Divers	-	-	-	-	-
TOTAL	87,3	82,8	89,6	93,5	93,6

(*) y compris matériel militaire.

d) La ventilation géographique

Les pays de l'O.C.D.E. ont encore accru leur part déjà prépondérante dans le commerce français : près des 3/4 du volume des échanges, dont la C.E.E. représente seule la moitié. En contrepartie, la part des pays exportateurs de pétrole régresse aux alentours de 10%, celle des pays à économie centralisée et celle des pays en voie de développement non producteurs de pétrole ne connaissant pas d'évolution marquée.

En ce qui concerne le solde des échanges, le déficit avec les pays de l'O.C.D.E. reste relativement stable (77,1 milliards de francs) mais uniquement en raison de l'apparition d'un excédent avec les Etats-Unis (6,1 milliards de francs). En revanche, le déficit avec la C.E.E. (62 milliards de francs) se creuse de 4,3 milliards de francs, ce résultat provenant de la dégradation des échanges industriels. Les échanges avec l'Europe non communautaire font aussi réapparaître un solde négatif de 1,6 milliard, avec en particulier une nette aggravation du déficit avec l'Espagne (de -4,5 à -7,2 milliards), provoquée par les importations de matériel de transport terrestre. Enfin, le déficit avec le Japon (16,1 milliards) augmente lui aussi de 1,3 milliard.

TABEAU I : ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DES ÉCHANGES FRANÇAIS

en % de nos échanges totaux

ZONES	Importations				Exportations			
	1978	1983	1984	1985	1978	1983	1984	1985
O.C.D.E.	71,9	71,8	72,8	74,7	71,7	69,8	71,6	73,7
dont :								
C.E.E.	51,8	49,8	50,3	51,3	53,2	49,2	48,9	49,6
Europe								
hors C.E.E. (1)	9,4	10,5	10,6	11,5	11,0	11,9	11,8	12,6
États-Unis	7,3	7,7	7,7	7,6	5,6	6,3	8,1	8,7
Japon	2,0	2,6	2,3	2,8	0,8	1,2	1,1	1,2
hors O.C.D.E. (2)	27,9	27,4	26,4	24,3	28,2	30,0	28,3	26,1
dont :								
Pays à économie centralisée	3,5	4,3	4,2	4,0	4,3	4,3	3,7	3,9
Pays exportateurs de pétrole	14,7	14,0	13,0	10,7	9,7	11,4	11,2	8,9
Autres pays en développement (3)	9,0	8,6	8,9	9,2	12,4	12,1	11,2	11,0
Divers	0,2	0,8	0,8	1,0	0,1	0,2	0,1	0,2

(1) y compris Yougoslavie

(2) y compris DOM-TOM

(3) hors DOM-TOM

TABLEAU II : ÉVOLUTION DES ÉCHANGES AVEC LES PAYS DE L'O.C.D.E.

	Solde CAF/FAB (en Mrd F)					Taux de couverture en %				
	1981	1982	1983	1984	1985	1981	1982	1983	1984	1985
OCDE	-59,8	-107,6	- 89,4	-76,9	-77,1	86,2	79,4	84,4	88,3	89,3
CEE	-31,6	- 64,3	- 56,9	-57,7	-62,0	89,3	82,1	85,7	87,3	87,4
OCDE h. CEE	-28,2	- 43,3	- 32,5	-19,2	-15,1	79,4	73,4	81,6	90,6	93,3

On doit également noter que, pour la première fois, le Japon fait son entrée dans la liste des huit principaux fournisseurs de la France. Parmi les huit principaux clients, la seule modification à noter est la troisième place des Etats-Unis, due au cours du dollar. L'Allemagne et l'Italie restent nos principaux clients et nos principaux fournisseurs, et représentent ensemble plus du quart des achats et des ventes de la France.

les huit principaux fournisseurs de la France

	1985		1984	
1	RFA	16,5 ‰	RFA	16,3 ‰
2	Italie	10,1 ‰	Italie	9,9 ‰
3	UEBL	8,6 ‰	UEBL	8,2 ‰
4	Royaume-Uni	8,2 ‰	Royaume-Uni	8,1 ‰
5	Etats-Unis	7,6 ‰	Etats-Unis	7,7 ‰
6	Pays-Bas	6,1 ‰	Pays-Bas	6,1 ‰
7	Espagne	3,8 ‰	Espagne	3,4 ‰
8	Japon	2,8 ‰	Algérie	2,8 ‰
8 premiers		63,7 ‰	62,5 ‰	

(En % des importations totales)

les huit principaux clients de la France

	1985		1984	
1	RFA	15,0 ‰	RFA	14,7 ‰
2	Italie	10,9 ‰	Italie	10,9 ‰
3	Etats-Unis	8,7 ‰	UEBL	8,6 ‰
4	UEBL	8,5 ‰	Etats-Unis	8,1 ‰
5	Royaume-Uni	8,2 ‰	Royaume-Uni	7,9 ‰
6	Pays-Bas	4,9 ‰	Pays-Bas	4,8 ‰
7	Suisse	4,2 ‰	Suisse	3,9 ‰
8	Espagne	3,4 ‰	Espagne	3,2 ‰
8 premiers		63,8 ‰	62,1 ‰	

(En % de nos exportations totales)

2) Une déception confirmée au premier semestre 1986

Entre le premier semestre 1985 et le premier semestre 1986, le « contre-choc pétrolier » a représenté une baisse des importations de 35 milliards de francs, et l'ensemble de la facture énergétique s'est réduite de 42 milliards de francs. En dépit de ce considérable allègement, le solde des échanges commerciaux reste déficitaire (- 10,7 milliards de francs en données brutes FAB/FAB).

Ce résultat négatif est dû à l'effondrement du solde industriel à partir du deuxième trimestre, le solde agro-alimentaire demeurant stable.

● La dégradation du solde des échanges Industriels

Le solde des échanges industriels civils, après s'être stabilisé au premier trimestre au niveau médiocre atteint à la fin de 1985, est devenu déficitaire au deuxième trimestre, entraînant une forte baisse du solde industriel d'ensemble.

ÉVOLUTION DU SOLDE INDUSTRIEL

	T1. 85	T2. 85	T3. 85	T4. 85	T1. 86	T2. 86
Solde industriel	8,41	8,73	5,65	6,78	6,05	2,01
dont : - Civil	5,50	5,74	2,85	3,34	2,54	-0,94
- Militaire	2,28	2,38	2,42	3,06	3,15	2,74
- Divers	0,63	0,60	0,38	0,38	0,35	0,22

Source DGDDI

(En Mrds F, moyenne mensuelle CVS)

Cette brutale détérioration résulte de trois facteurs :

- le ralentissement des livraisons liées au grands contrats civils, et en particulier les ventes d'Airbus,

- la baisse des importations des pays producteurs de pétrole, due à la forte réduction des revenus pétroliers (60 milliards de dollars sur l'ensemble de l'année) qui frappe particulièrement la France, plus engagée que ses partenaires sur les marchés de l'O.P.E.P.. Au premier semestre, les exportations vers l'O.P.E.P. ont ainsi baissé de 30% (6 milliards de francs) par rapport au premier semestre 1985.

- enfin, et surtout, le déficit industriel courant avec les pays de l'O.C.D.E. s'est creusé de 13 milliards de francs.

Cette dégradation est particulièrement sensible vis-à-vis de trois pays européens (la République fédérale d'Allemagne, les Pays Bas et l'Italie), du Japon et des Etats-Unis. Elle touche la plupart des postes de la balance industrielle et en particulier,

- les biens intermédiaires,
- les biens d'équipement ménager et les biens de consommation,
- les biens d'équipement professionnel.

C. LES TENDANCES DE FOND

L'évolution de la balance commerciale française met en évidence deux tendances « lourdes » : la bonne santé des échanges agro-alimentaires –qu'il ne faut cependant pas tenir pour un acquis irréversible– et la dégradation de la compétitivité de l'industrie française.

1) L'excédent agro-alimentaire : un « miracle » fragile ?

a) La remarquable évolution des échanges agricoles et agro-alimentaires

Depuis 1980, le secteur agricole et agro-alimentaire a réussi à améliorer de façon spectaculaire son solde positif : de 11,7 milliards de francs en 1980 à 30,8 milliards de francs en 1985, 1986 devant aboutir à un résultat d'un niveau à peu près équivalent à celui de 1985.

Cette amélioration est largement due à l'évolution des exportations de produits agricoles.

EVOLUTION DE LA BALANCE DES PRODUITS AGRICOLES

(En milliards de francs)

	1981	1982	1983	1984	1985
Imports CAF	35,2	41,9	46,5	52,1	52,9
Exports FAB	43,5	47,1	59,9	65,9	74,5
Solde	+ 8,3	+ 5,2	+ 13,4	+ 13,8	+ 21,6
TC %	123,7	112,4	128,8	126,5	140,8

La régularité et l'importance de l'augmentation du solde agricole excluent toute explication conjoncturelle, tenant par exemple à une succession d'années de fortes récoltes : il est d'ailleurs significatif que les

bons résultats de l'année 1985 aient été enregistrés à une période caractérisée à la fois par la contraction des échanges agricoles et une forte production mondiale. La France paraît donc bien engagée dans un processus de « spécialisation inductive » (1) dans le secteur agricole.

Le secteur des industries agricoles et alimentaires présente quant à lui une évolution plus irrégulière et manifeste depuis deux ans une certaine tendance au tassement de l'excédent :

EVOLUTION DE LA BALANCE DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES

(En milliards de francs)

	1981	1982	1983	1984	1985
Imports CAF	42,3	49,1	56,2	63,9	67,3
Exports FAB	55,5	58,7	64,5	75,6	76,6
Solde	+ 12,9	+ 9,6	+ 8,3	+ 11,6	+ 9,2
TC %	130,5	119,6	114,8	118,3	113,8

L'industrie agro-alimentaire demeure en effet largement excédentaire dans des secteurs bien déterminés (lait et produits laitiers, farine et malterie, boissons alcoolisées) mais reste mal placée pour certains produits élaborés (conserves, biscuiterie, pâtisserie, pâtes alimentaires), dont l'évolution des habitudes de consommation fait un marché incontestablement « porteur ».

b) La politique agricole commune et l'avenir des exportations agricoles françaises

Les exportations agricoles françaises ont à l'évidence été soutenues par le mécanisme communautaire des restitutions. Mais la question se pose aujourd'hui de savoir si l'existence du mécanisme de restitutions peut pallier l'absence de politique commune des exportations agricoles, et aussi quel sera l'avenir des restitutions à l'exportation.

● L'absence de politique commune des exportations agricoles

La politique agricole commune a été conçue pour assurer l'indépendance alimentaire et la satisfaction de la demande interne communautaire. Dans ce schéma, l'exportation était considérée comme un débouché occasionnel et conjoncturel, le mécanisme des restitutions permettant de compenser pour les producteurs la différence entre prix communautaire et prix mondial.

(1) Processus d'amélioration d'un taux de couverture supérieur à 100.

L'évolution de la production et l'apparition d'excédents structurels auraient logiquement dû conduire la Communauté à envisager autrement sa politique agricole, à se tourner vers le marché mondial et à produire pour exporter.

Faute de volonté politique, ce « virage » n'a pas été pris à temps, et aujourd'hui la mise en oeuvre d'une politique commerciale active, plus que jamais nécessaire et vivement souhaitée par les producteurs, se heurte aux difficultés financières de la Communauté ainsi qu'aux divergences d'intérêts entre les Etats membres, qui n'ont pas tous la même propension à exporter, et à exporter hors de la Communauté : pour le Royaume-Uni ou la République fédérale d'Allemagne, le marché des pays tiers demeure un débouché très résiduel, et l'exportation est avant tout perçue comme l'occasion de dépenses supplémentaires.

D'autre part, plusieurs Etats membres (le Royaume-Uni, la République fédérale d'Allemagne, mais aussi les Pays Bas ou le Danemark) souhaitent éviter tout conflit commercial avec les autres pays exportateurs mondiaux, et principalement les Etats-Unis. Paradoxalement, donc, c'est au sein même de la Communauté que sont parfois initiées ou relayées les critiques des pays tiers contre la politique d'exportation européenne. C'est ainsi qu'ont échoué les propositions de la Commission tendant à affirmer les positions commerciales de la C.E.E., en particulier par la conclusion de contrats pluriannuels d'exportation.

En l'absence d'une politique cohérente d'exportation fondée sur des instruments spécifiques et en raison de la totale transparence du système communautaire des prix et des restitutions, la Communauté est donc mal armée pour résister à la concurrence très vive des autres grands pays exportateurs.

La France, principal Etat membre exportateur, ne peut donc compter sur une dynamique commerciale communautaire pour défendre ses positions commerciales, en particulier sur les marchés céréaliers ou laitiers où s'intensifie, par le biais de ventes aidées ou à perte, la concurrence canadienne, australienne et surtout américaine.

● Les attaques contre la P.A.C.

Handicapée par ses tiraillements internes et par des mécanismes qui ne se prêtent guère à la surenchère à la baisse ni au dumping occulte, la C.E.E. est d'autre part confrontée à de violentes attaques de ses partenaires commerciaux, dont le but avoué est de la faire renoncer aux « subventions à l'exportation » que représentent les restitutions.

Il faut donc se féliciter que lors de la préparation du nouveau «round» de négociations commerciales multilatérales qui vient de s'ouvrir en Uruguay, la Communauté ait pu, grâce en particulier à la vigilance française, éviter une mise en cause directe des restitutions à l'exportation, et obtenir un élargissement du champ des négociations sur le commerce agricole à l'ensemble des aides directes ou indirectes.

Il reste cependant que cet incontestable succès tactique ne désarmera pas l'hostilité des Etats Unis et des autres pays exportateurs envers la P.A.C. : l'issue future des nouvelles N.C.M. constitue donc pour la France et pour l'avenir de nos exportations agricoles un enjeu considérable.

2) La baisse de la compétitivité industrielle française

a) La mise en évidence de la dégradation de la compétitivité de l'industrie française

La nouvelle et grave dégradation du solde des échanges industriels peut certes s'expliquer partiellement par des causes conjoncturelles :

- le réaménagement des parités européennes d'avril dernier a dans un premier temps eu des effets négatifs sur les termes de l'échange,

- la baisse du dollar a influencé le prix des exportations libellées en dollars (céréales, aéronautique) et pesé sur la compétitivité française vis-à-vis de la zone dollar,

- l'évolution de la demande chez nos principaux clients a été moins favorable que prévue.

Il reste que ces facteurs ne peuvent suffire à expliquer la « plongée » de l'excédent industriel, qui met en évidence la faiblesse de nos positions compétitives.

Ainsi constate-t-on que sur le marché allemand, nos concurrents obtiennent de meilleurs résultats que les nôtres. C'est le cas notamment de la Belgique, dont les exportations s'accroissent de 6,4%, ou de l'Italie (+ 2,5%) alors que les exportations françaises vers la République fédérale d'Allemagne ont baissé de 5,8%.

D'une manière générale, les parts de marché détenues par la France s'effritent : entre 1980 et 1984, la part de la France dans le commerce mondial est passée de 5,6 à 4,9%. La pénétration du marché intérieur par les importations industrielles, qui s'était ralentie en 1983, a repris sa

croissance tendancielle : entre 1980 et 1985, le taux de pénétration est passé de 27,7% à 32,5% en valeur et de 34,4 à 42,6% en volume. Dans le même temps, les exportations françaises augmentent moins vite en volume que le commerce mondial de produits manufacturés.

On assiste donc bien à une perte de compétitivité interne et externe des produits français.

b) Les explications possibles

Notion essentiellement relative, la compétitivité est par conséquent difficile à analyser et à mesurer. Il est cependant possible de recenser quelques uns des facteurs concourant à l'affaiblissement des positions industrielles françaises :

● **Les évolutions relatives des coûts de production et des prix à l'exportation**

L'évolution relative des prix à l'exportation de 1980 à 1985 met en évidence la position peu favorable de la France par rapport aux principaux pays industriels.

ÉVOLUTION DES PRIX À L'EXPORTATION

	France	R.F.A.	Royaume- Uni	Italie	U.S.A.	Japon
1980 (1)	100	100	100	100	100	100
1981	111,6	105,6	107,4	119,7	112,4	102,9
1982	129,0	112,4	115,0	137,1	119,2	108,8
1983	143,0	113,9	125,3	147,0	120,4	101,7
1984	160,9	114,7	135,4	163,1	121,4	101,6
1985	169,9	120,1	143,9	177,2	123,6	100,6

(1) Indice 100 en 1980
Source : F.M.I.

L'analyse de l'évolution comparée sur la même période des coûts salariaux unitaires va dans le même sens : seuls l'Italie et le Royaume Uni affichent des indices plus défavorable que la France :

EVOLUTION DU COUT SALARIAL UNITAIRE

	France	R.F.A.	Royaume-Uni	Italie	U.S.A.	Japon
1980 (1)	100	100	100	100	100	100
1981	111,8	104,2	111,7	119,7	107,2	102,2
1982	127,6	106,6	119,8	139,8	114,1	101,7
1983	137,2	106,9	126,3	157,6	114,5	98,1
1984	141,8	106,7	133,5	168,1	115,1	94,5
1985 (2)	144,0	106,7	144,3	180,1	117,8	92,3

(1) Indice 100 en 1980.

● L'insuffisante spécialisation des entreprises françaises

Comme l'a récemment mis en évidence une étude de l'I.N.S.E.E., les exportations françaises sont sectoriellement dispersées et ne comptent qu'un nombre relativement faible de produits à fort taux de couverture, ceux-ci étant de surcroît concentrés sur deux branches industrielles seulement (la métallurgie et les transports terrestres). En revanche, des pays comme le Japon et la République fédérale d'Allemagne ont de forts excédents sur un grand nombre de produits regroupés dans plusieurs branches d'activité. Ils disposent en conséquence de « pôles de compétitivité » cohérents et puissants, tandis que la structure de la production et des exportations françaises ne permet pas de constituer des « positions » fortes sur les marchés internationaux.

● La concentration des exportations et la faiblesse de l'investissement français à l'étranger

L'investissement français à l'étranger se situe à un niveau relativement faible et a tendance à diminuer (0,81 % du P.I.B. en 1981, 0,45 % en 1985). En 1984, l'investissement direct à l'étranger représentait 18,5 milliards de francs pour la France contre 27 pour la R.F.A., 35 pour le Royaume-Uni, 107 pour les Etats-Unis et 52 pour le Japon. De plus, la part des investissements français réalisés dans les pays industrialisés, et en particulier dans la C.E.E., tend à se restreindre : elle représente 19 % du total en 1985 contre 30 % en 1985. Or, il apparaît de plus en plus nettement que la présence sur les marchés d'exportations constitue un support indispensable au développement de ces dernières. L'exemple de la R.F.A.,

premier client de la France, est à cet égard éclairant : l'augmentation du déficit des échanges franco-allemands (20,5 milliards de francs en 1985) est allée de pair avec la diminution des investissements français en Allemagne (7,6 % du total en 1982, 4,2 % en 1985) et avec l'effort d'investissement allemand en France (4,8 milliards de D.M. entre 1961 et 1985 contre 2,6 milliards de D.M. pour les investissements français en République fédérale d'Allemagne).

De plus, l'exportation reste largement, en France, l'apanage d'entreprises peu nombreuses et les plus importantes : les 500 premiers exportateurs français réalisent 61 % du total des exportations, et, si les entreprises de plus de 500 salariés réalisent 25 % de leur chiffre d'affaires à l'étranger, cette proportion tombe à 16 % du chiffre d'affaires pour les entreprises de moins de 500 salariés.

DEUXIEME PARTIE :

LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR ET L'EVOLUTION DES CREDITS BUDGEGAIRES

I. LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR

Les orientations autour desquelles le gouvernement entend articuler la politique du commerce extérieur procèdent de la constatation de la perte de compétitivité de l'industrie française et de la nécessité d'une orientation de l'effort d'exportation vers les pays de l'O.C.D.E. et d'un redressement des échanges, en particulier avec les pays européens (R.F.A., Italie) où la France enregistre ses plus forts déficits.

En fonction de ce constat, les objectifs et les moyens mis en oeuvre, qui s'inscrivent dans le cadre d'une politique économique tendant à améliorer la compétitivité des entreprises par l'allègement des charges et des contraintes qui pèsent sur elles, seront regroupés dans trois directions principales :

1) Faciliter l'activité exportatrice

Le gouvernement entend s'efforcer de faciliter les opérations de ventes à l'étranger, nécessairement plus complexes que la vente en France.

Cette orientation doit se traduire dans l'activité réglementaire et administrative de l'Etat (fiscalité, douane, contrôle des changes...). Elle passe également par l'amélioration de l'efficacité des organismes et administrations qui ont pour vocation d'aider les entreprises à vendre et à s'implanter à l'étranger.

2) Faciliter les implantations à l'étranger

Il s'agit là de l'orientation centrale du dispositif arrêté : le gouvernement juge en effet que le renforcement de notre solde industriel passe par la présence plus active d'un plus grand nombre d'entreprises sur les marchés étrangers et en particulier sur ceux des pays de l'O.C.D.E.

3) L'adaptation du soutien des exportations à l'évolution de la situation économique mondiale

L'évolution de la demande mondiale, et notamment la forte réduction de la demande de biens d'équipement dans les pays en développement, doit conduire à accentuer l'effort de redéploiement du commerce extérieur sur le commerce courant avec les pays développés.

L'objectif en ce domaine est donc de mobiliser et de coordonner les procédures et les organismes de soutien des exportations sur ces marchés, et d'engager à cette fin des actions prioritaires, conçues et conduites en concertation très étroite avec les organismes professionnels et les chambres de commerce et d'industrie, afin de toucher beaucoup plus largement les entreprises moyennes encore insuffisamment exportatrices.

La première concrétisation de cette politique a été la signature, en octobre 1986, de « contrats d'objectifs » passés avec un certain nombre d'organisations professionnelles et syndicales et qui portent sur des actions concrètes destinées à développer l'effort de vente et d'implantation des entreprises françaises sur le marché allemand.

Ces contrats d'objectifs permettront de mieux adapter l'intervention des organismes de soutien du commerce extérieur aux actions mises en oeuvre par les organismes professionnels pour développer les activités d'exportation des branches qu'elles représentent. En ce qui concerne la R.F.A., les objectifs définis portent sur la prospection des marchés, l'implantation des entreprises françaises, la formation et la communication.

II. L'EVOLUTION DES CREDITS

Les crédits destinés au commerce extérieur sont répartis entre trois fascicules budgétaires : les services économiques et financiers, les charges communes et les comptes spéciaux du Trésor.

Ces dépenses peuvent être regroupées sous trois aspects :

- les moyens des services et organismes chargés de la promotion des exportations;
- les aides financières à l'exportation;
- les prêts publics consentis aux exportateurs français ou aux acheteurs étrangers.

A. LE SERVICE DE L'EXPANSION ECONOMIQUE A L'ETRANGER (S.E.E.E.)

Les crédits affectés au S.E.E.E., qui sont inscrits dans le budget des services financiers, permettent de couvrir les dépenses des postes d'expansion économique à l'étranger et des Directions régionales du commerce extérieur (D.R.C.E.).

Leur évolution globale en 1987 sera la suivante (en millions de francs) :

Nature des dépenses	Budget voté 1986	Projet de budget 1987	Évolution en %
Dépenses de personnel	630,9	621,2	- 1,5
Crédits de fonctionnement	215,5	217,3	+ 0,8

Elle se traduit donc par le maintien global en francs courants des moyens du S.E.E.E. (846,5 MF en 1987 contre 846,4 MF en 1986). La diminution des dépenses en personnel est consécutive à la diminution des effectifs budgétaires des postes d'expansion économique à l'étranger qui passeront de 2.441 à 2.416 personnes par le biais d'une réduction des postes de contractuels et d'auxiliaires étrangers. En revanche, l'effectif des 23 directions régionales du commerce extérieur (127 personnes) ne sera pas modifié.

Les crédits de matériel permettront la progression de 15 à 18 millions de francs des dépenses d'informatisation, affectées à la poursuite de l'équipement des postes à l'étranger et des directions régionales, et à l'expérimentation d'un réseau télématique.

B. LES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES DE PROMOTION DU COMMERCE EXTERIEUR

Inscrites au budget des services financiers (titre IV), ces subventions seront ajustées en 1987 en fonction de la nécessité de réduire les dépenses publiques mais aussi avec le souci de permettre la concentration des moyens des organismes sur les actions jugées prioritaires. Il faut noter la disparition de la subvention à l'Ecole nationale d'Exportation, prélude à la suppression de cet établissement au profit d'un dispositif plus souple et plus efficace d'aide à la formation, qui demeure un des objectifs principaux de l'action en faveur du commerce extérieur.

1) Le centre français du commerce extérieur (C.F.C.E.)

Le C.F.C.E. bénéficiera en 1987 d'une dotation de 147,7 millions de francs, soit une réduction de 8,3 millions de francs par rapport à 1986. Ces crédits permettront au Centre d'assurer les missions essentielles qu'il remplit traditionnellement au sein du dispositif du commerce extérieur en concentrant son action sur les marchés les plus porteurs. Par ailleurs, le C.F.C.E. cherchera en 1987 à accroître sensiblement ses ressources propres auprès des entreprises bénéficiant de ses prestations : cette évolution est sans aucun doute souhaitable et logique compte tenu de l'importance des services de conseil personnalisé aux entreprises et d'aide à la promotion des produits rendus par le C.F.C.E. Il ne faut pas se dissimuler cependant qu'elle correspond à un profond changement des habitudes et risque en conséquence de se heurter à certaines résistances.

2) Le comité français des manifestations économiques à l'étranger (C.F.M.E.)

Le C.F.M.E. bénéficiera en 1987 d'une dotation de 74,1 millions de francs, justifiée par l'intérêt et la rentabilité des manifestations commerciales à l'étranger et rendue nécessaire face au dynamisme des concurrents étrangers, très présents dans les salons spécialisés internationaux.

La subvention du C.F.M.E., à laquelle s'ajoute une participation d'un montant comparable de la part des entreprises bénéficiant de ses actions, devrait permettre de mener à bien un programme d'ampleur identique à celui de 1986, soit environ 235 manifestations, programme qui a pu être mis en oeuvre grâce à la dotation complémentaire de 20 millions de francs inscrite au collectif budgétaire du 30 décembre 1985, et qui avait abondé une dotation initiale de 59 millions de francs.

La subvention au C.F.M.E. traduit donc un effort sensible pour la promotion de l'industrie française, qui continuera de s'accompagner d'une concentration des interventions dans les pays de l'O.C.D.E., et en particulier la C.E.E.

3) L'agence pour la coopération technique, industrielle et économique (A.C.T.I.M.)

En diminution de 30 millions de francs environ par rapport à 1986, la dotation budgétaire de l'A.C.T.I.M. pour 1987 s'élèvera à 108 millions de francs. L'impact de cette réduction de crédits sera atténuée en raison de reports de crédits importants des exercices antérieurs. Par ailleurs, l'A.C.T.I.M. cherchera à accroître sensiblement ses ressources propres en 1987. Son action s'inscrit dans le cadre général du soutien des exportations françaises : elle vise à mieux faire connaître à l'étranger nos techniques et matériels ainsi que le savoir-faire de nos entreprises, en mettant en relation Français et étrangers ou en prenant en charge la formation de techniciens ou de décideurs étrangers.

Dans le même but, l'Agence développe depuis 1984 des actions dans le domaine de la diffusion de la presse technique à l'étranger.

4) La suppression de l'Ecole nationale d'exportation

L'E.N.E. avait été créée en 1985 sous la forme d'un établissement public -doté de 15 millions de francs en 1986- afin de développer des cycles de formation au commerce international.

Le gouvernement a jugé que cette expérience, d'inspiration trop académique, ne pouvait avoir qu'un impact modeste sur la formation au commerce international. Il a donc jugé plus efficace, pour répondre aux besoins très réels en ce domaine, de développer un système plus souple et moins onéreux de soutien aux initiatives les plus intéressantes prises par le système d'enseignement. Un crédit de 8 millions de francs a été prévu à cet effet pour 1987.

Par ailleurs, le gouvernement a décidé un doublement des recrutements par le biais du système des Volontaires du service national en entreprises (V.S.N.E.). Ainsi, plus de mille jeunes gens feront, chaque année, l'expérience pratique de la vie professionnelle à l'étranger.

C. LES AIDES BUDGETAIRES A L'EXPORTATION

L'ensemble des dotations destinées à des aides à l'exportation inscrites au budget des charges communes et dans les comptes spéciaux du Trésor devrait s'élever en 1987 à 10,08 milliards de francs (dont 290 millions de crédits de paiement au titre des aides aux implantations commerciales et industrielles), contre 9,4 milliards de francs en 1986.

La quasi-totalité de ces dotations sont destinées au soutien des grands contrats et leur coût global tend à régresser depuis 1983. Avant d'en retracer brièvement l'évolution, il convient d'analyser le nouveau régime proposé pour les provisions fiscales pour investissements, qui permettra une considérable amélioration des conditions dans lesquelles les entreprises, notamment les P.M.E., peuvent réaliser une implantation commerciale à l'étranger.

1) Le nouveau dispositif de provision pour les implantations commerciales à l'étranger

L'article 39-8° du code général des impôts permet aujourd'hui de constituer une provision couvrant la totalité d'un investissement commercial à l'étranger. Cette provision est réintégrée de la sixième à la dixième année suivant la réalisation de l'investissement.

La provision ne peut être constituée que si l'entreprise a obtenu au préalable un agrément de l'administration. Elle ne peut concerner, sur une zone géographique donnée, qu'une seule opération d'investissement.

L'article 6 du projet de loi de finances pour 1987 propose de créer un nouveau régime de provision sans agrément préalable pour les premières implantations commerciales, lorsque les investissements ne dépasseront pas cinq millions de francs.

Ceci permettra aux entreprises d'être assurées de leur droit à provision au moment où elles examineront l'opportunité d'un investissement commercial.

2) L'évolution des dotations budgétaires d'aide aux exportations

a) la garantie du risque économique

La garantie du risque économique vise à assurer une entreprise contre une hausse imprévisible de ses coûts de production pendant la période de fabrication d'un contrat à l'exportation.

La baisse de l'inflation ayant réduit considérablement ce risque, le crédit inscrit à ce titre est ramené de 1 milliard à 965 millions de francs.

b) les aides au financement

● Les bonifications d'intérêt

Ce dispositif géré par la B.F.C.E. permet aux exportateurs français d'offrir à leurs clients étrangers un crédit de moyenne ou longue durée à un taux stabilisé, et inférieur aux taux d'intérêt internes applicables aux crédits commerciaux.

L'intérêt de ce système est d'aligner les conditions de crédits offerts aux clients étrangers sur les conditions offertes par nos principaux concurrents.

La baisse des taux d'intérêt permet de prévoir pour une réduction des dépenses afférentes à ces opérations : pour cette raison, les dotations prévues sont ramenées de 2,4 milliards à 2,2 milliards.

● Les prêts à la B.F.C.E.

Un compte spécial du Trésor ouvre la possibilité d'octroi à la B.F.C.E. de prêts facilitant les achats de biens d'équipements par des clients étrangers. Ce compte n'ayant pas d'activité, le projet de loi de finances prévoit sa clôture au 31 décembre.

c) la couverture des risques à l'importation

● **L'assurance-crédit COFACE**

La procédure de l'assurance-crédit est gérée par la COFACE pour le compte de l'Etat. Elle permet de garantir des biens d'équipement lourds, des ensembles industriels, des marchés de travaux, contre les risques politiques, commerciaux et le risque de change.

L'intervention de l'Etat consiste, comme pour l'assurance prospection, à garantir à la COFACE l'équilibre du régime.

L'encours des risques garantis représentait en 1985 519 milliards de francs.

Compte tenu de la baisse du revenu des pays exportateurs de pétrole, alors que les pays importateurs les plus endettés n'ont pas encore surmonté leur crise financière, la COFACE risque de connaître en 1986 une dégradation importante de ses comptes avec l'apparition d'un déficit comptable de l'ordre de 2000 millions de francs.

La neutralité budgétaire, obtenue en 1984 et 1985 grâce à la mise en place d'importants accords de refinancement des dettes étrangères, ne pourra donc plus être respectée.

L'inscription au budget d'un crédit d'un milliard de francs devrait permettre de faire face aux pertes prévisibles.

● **L'assurance prospection**

C'est la seule dotation budgétaire qui soit directement affectée au soutien du commerce courant, si l'on excepte les crédits d'intervention gérés par la procédure CODEX. Gérée par la COFACE, l'assurance prospection permet de répondre aux besoins de la plupart des entreprises qui souhaitent aborder les marchés étrangers.

Elle est utilisée pour assurer le financement partiel des dépenses de prospection sur un ou plusieurs marchés étrangers, pendant la période où cette prospection n'a pas encore engendré de recettes d'exportation. Cette procédure est complétée par l'assurance-prospection simplifiée et l'assurance-foire, qui reposent sur le même mécanisme, mais qui visent plus particulièrement les premières démarches à l'exportation engagées par les P.M.E. sur les marchés extérieurs.

L'augmentation continue du nombre d'entreprises bénéficiaires au cours des derniers exercices, malgré un ralentissement en 1985, montre que ces procédures répondent de manière particulièrement adaptée à la demande des exportateurs. Ainsi en 1985, 1.300 nouveaux contrats d'assurance-prospection ont été conclus entre la COFACE et les entreprises exportatrices.

Les crédits prévus pour 1987 au titre de l'assurance-prospection (chapitre 14-01) sont de 675 millions de francs, en hausse de 25 millions.

C. LES PRETS PUBLICS A L'EXPORTATION

Deux comptes spéciaux du Trésor retracent les opérations de prêts ou de consolidation de dettes commerciales au profit de pays étrangers :

1) Les prêts à des Etats étrangers en vue de faciliter l'achat de biens d'équipements (compte n° 903-07)

L'activité de ce compte permet d'accorder des prêts de longue durée (15 à 30 ans) à bas taux d'intérêt (2 à 3 %) qui favorisent les exportations françaises et sont en même temps un instrument d'aide au développement.

La charge nette résultant de ces prêts devrait s'établir en 1986 à 3,495 milliards, contre 2.390 en 1986.

2) La consolidation des dettes commerciales des pays étrangers (compte 905-08)

La charge nette de ce compte, qui permet le refinancement des prêts du Trésor aux pays en voie de développement, est évaluée à 1.990 millions de francs en 1987.

*
* *

Compte tenu des observations formulées précédemment, votre commission a décidé, sur la proposition de son rapporteur pour avis, de donner un avis favorable à l'adoption des crédits du commerce extérieur pour 1987.